



CONTRAT DE FORMATION PROFESSIONNELLE

(Articles L.6353-3 et suivants du Code du travail)

Entre les soussignés :

M. FAURE NICOLAS enregistré sous le numéro de déclaration d'activité 84260262826

et M

adresse:

téléphone:

e-mail:

ci-après désigné le stagiaire.

Article 1 : Objet

En exécution du présent contrat, l'organisme de formation s'engage à organiser l'action de formation intitulée FORMATION ACHAT ET GESTION D'UN CAMPING

Article 2 : Nature et caractéristiques de l'action de formation

L'action de formation entre dans la catégorie des actions *d'accompagnement, d'information et de conseil dispensées aux créateurs ou repreneurs d'entreprises agricoles, artisanales, commerciales ou libérales, exerçant ou non une activité* ; prévues par l'article L.6313-1 du Code du travail.

Elle a pour objectif de former les stagiaires au notion de base de l'achat et de la gestion d'un camping. Sa durée est fixée à 21 heures.

A l'issue de la formation, une attestation sera délivré(e) au stagiaire.

Article 3 : Niveau de connaissances préalables nécessaire avant l'entrée en formation:

aucune

Article 4 : Organisation de l'action de formation

L'action de formation aura lieu

du

à 9h au

à 18h

à Cheminas 07300, 800 chemin de Misery

Le formateur sera M FAURE NICOLAS, concepteur de la formation, rédacteur du site internet www.monpremiercamping.com et gérant de camping de mars 2000 à juin 2017

Les conditions générales dans lesquelles la formation est dispensée, notamment les moyens pédagogiques et techniques, les modalités de contrôle de connaissances, sont les suivantes :

- séances de formation en salle
- dossiers techniques remis aux stagiaires

- études de cas concrets
- jeux de rôles
- visite d'un camping

Article 5 : Délai de rétractation

A compter de la date de signature du présent contrat, le stagiaire dispose d'un délai de : quatorze jours pour se rétracter. Le stagiaire souhaitant se rétracter en informe l'organisme de formation par lettre recommandée avec accusé de réception. Dans ce cas, aucune somme ne peut être exigée du stagiaire.

Article 6 : Dispositions financières

Le prix de l'action de formation est fixé à 450€ TTC pour une personne seule et 770€ pour un couple.

Le stagiaire s'engage à verser :

la totalité du prix susmentionné selon les modalités de paiement suivantes :

Les modalités de paiement de la somme de 450€ ou 770€ incombant au stagiaire sont les suivantes :

Après un délai de rétractation mentionné à l'article 5 du présent contrat, le stagiaire effectue un premier versement d'un montant de 150€ (personne seule) ou 250€ (pour un couple)

Le paiement du solde, à la charge du stagiaire, sera payé en fin de formation,

Article 7 : Interruption du stage

En cas de cessation anticipée de la formation du fait de l'organisme de formation ou l'abandon du stage par le stagiaire pour un autre motif que la force majeure dûment reconnue, le présent contrat est résilié selon les modalités financières suivantes :

Si le stagiaire est empêché de suivre la formation par suite de force majeure dûment reconnue, le contrat de formation professionnelle est résilié. Dans ce cas, seules les prestations effectivement dispensées sont dues au prorata temporis de leur valeur prévue au présent contrat.

Si une constatation ou un différend n'ont pu être réglés à l'amiable, le tribunal de PRIVAS sera seul compétent pour régler le litige.

Fait en double exemplaire, à _____ le _____

Pour le stagiaire

(nom et qualité du signataire)

Pour l'organisme

(nom et qualité du signataire)

Mon premier camping.com
M. Faure Nicolas
800 chemin de Misery 07300 Cheminas
06 70 00 06 13
contact@monpremiercamping.com
Siret 38521355000061 / Naf 7022Z

